

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 1633		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : KANDRI RASY Abdellmalek			
Date de naissance : 01/11/1950			
Adresse : EZZATAMA VILLA DES FRES N°180 DAR BOUZA			
Tél. : 0674020113		Total des frais engagés : 955,60 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	<p>Cachet du médecin : DEBBAGH Adil Chirurgien Urologue Casablanca</p> <p>Date de consultation : 26/11/2022</p> <p>Nom et prénom du malade : KANDRI RASY Abdellmalek Age:</p> <p>Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant</p> <p>Nature de la maladie : Prostatisme</p> <p>En cas d'accident préciser les causes et circonstances :</p> <p>Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.</p>		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : El Hafsi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/11/22	5			INP : 091016360 Pr. DEBBAGH Adil Chirurgien Urologue Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR BOUZIDI AZEMDAR Les Tasseuses Maroc Téléphone: 0524 22 22 22 Casablanca	26/11/22	485,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE DU CHAMPION SPORTIF DR KADIR HASSAN LIMA TEL / FAX : 0524 22 22 22	29/11/22	B330x1,34 TC 8.45	470,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of the dental arch with numbered teeth from 1 to 8 in both arches. A vertical line with arrows at the top and bottom indicates the direction of the arch. The letter 'H' is at the top, '				

LOT 221080
EXP 02/2024
PPV 121.40 DH

Casablanca, le

26/11/2022

Mr
M²

KANDRI ROXY Abdellah ales

LOT 211718
EXP 07/2023
PPV 121.40DH

$$121,40 \times 4 = 485,60$$

Umax orfang

S.V

1 gélule le soir

× 3 mois

LOT 221080
EXP 02/2024
PPV 121.40 DH

Pharmacie L.L.
Route ZEMOUR Res Terrasses Marines
Dar Bouazza - Casablanca
Tél. 0522 368 787

Pr. DEBBAGH Adil
Chirurgien Urologue
Casablanca

26 - 11 - 2022

Casablanca, le

M² KANDJI ROKH
Abdelmoualek

Faire dosage de PSA
Glycémie à jeun

LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR KADIRI HASSANI FATIMA
Tél / Fax : 0522 39 55 72

Pr. DEBBAGH Adil
Chirurgien Urologue
Casablanca



Laboratoire d'analyses médicales du Complexe Sportif

مختبر التحاليل الطبية للمركب الرياضي

Dr KADIRI HASSANI Fatima
Pharmacien biologiste
Diplômée de l'université de Lille II France

I.C.E:
002943067000076

Facture 55771

Le : 29/11/2022

Analyses effectuées le: 29/11/2022

Pour.....: **Mr. KANDRI RODY ABDELMALEK**

Sur prescription du : Dr DEBBAGH ADIL

Code.....: IIA9077



Organisme.....:

Bilan:

GLY=B30 PSA=B300

Total : B 330

Montant Net : 470.00 Dh

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

QUATRE CENT SOIXANTE DIX Dhs 00 Cts

LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR KADIRI HASSANI FATHIMA
Tél / Fax : 0522

⌚ Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h45 à 18h30 / le samedi de 7h45 à 12h30

📞 Tél. : 05 22 39 53 73 / 06 62 79 43 88 - Fax.: 05 22 39 53 73 📩 laboratoireducomplexe@gmail.com

📍 63, Rue Mamoun Mohamed - Mâarif - Casablanca



Laboratoire d'analyses médicales du Complexe Sportif

مختبر التحاليل الطبية للمركب الرياضي

Dr KADIRI HASSANI Fatima
Pharmacien biologiste
Diplômée de l'université de Lille II France

Référence : 21129113

29/11/2022

Mr. KANDRI RODY ABDELMALEK



1IA9077

Médecin: Dr. DEBBAGH ADIL

BIOCHIMIE SANGUINE

Analyses

Résultats

Unités

Normes

Antécédents

Glycémie à Jeûn.....: 1.00 g/l (0.75 à 1.10) 1.09 g/l (17/09/22)

MARQUEURS TUMORAUX

DOSAGE DE LA PSA TOTALE :
(Enzyme Linked Fluorescent Assay) VIDAS

Résultat.....: 5.64 ng/ml.

6.28 ng/ml (02/09/22)

Interprétation :

#	Inf	à	40	ans	:	0.21	à	1.72
#	40	à	49	ans	:	0.27	à	2.19
#	50	à	59	ans	:	0.27	à	3.42
#	60	à	69	ans	:	0.22	à	6.16
#	Sup	à	69	ans	:	0.21	à	6.77

LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR KADIRI HASSANI FATIMA
Tél / Fax : 0522 39 53 73

⌚ Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h45 à 18h30 / le samedi de 7h45 à 12h30

📞 Tél. : 05 22 39 53 73 / 06 62 79 43 88 - Fax.: 05 22 39 53 73 📩 laboratoireducomplex@gmail.com

📍 63, Rue Mamoun Mohamed - Mâarif - Casablanca